



URGENCE CONSEIL DE DISCIPLINE

Par **Sophie1245**, le **16/09/2014** à **14:47**

Bonjour,

Ma cousine a été prise avec un document frauduleux pendant un examen à la fac mais elle a prouvé qu'elle n'avait aucune mauvaise intention et dans le courrier finalisant la procédure il ont quand même mis pour la forme:

"exclusion de l'université pour une durée de 1 an avec sursis."

Cette décision sera immédiatement exécutoire nonobstant appel.

Cela entraîne la nullité de l'épreuve correspondante.

L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie."

Je voudrais savoir si elle continuer ses études et si elle peut se réinscrire ou pas ?

Merci de me répondre au plus vite.

Par **maude**, le **16/09/2014** à **23:47**

Bonjour,

votre cousine peut à priori se réinscrire mais au premier faux pas, elle sera exclue pour un an.

Cdt